

RCS : METZ

Code greffe : 5751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00069

Numéro SIREN : 779 987 486

Nom ou dénomination : UEM

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2022 sous le numéro de dépôt 6011

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 23 juin 2022

Le 23 juin 2022 à 14h00,

Les actionnaires d'UEM, société anonyme d'économie mixte locale au capital de 20.000.000 d'euros, dont le siège est situé à Metz, immatriculée au RCS de Metz sous le numéro 779 987 486, se sont réunis en assemblée générale, au siège social de la société, 2 place du Pontiffroy à Metz, ainsi que par visioconférence et conférence téléphonique, à la suite de la convocation par le conseil d'administration qui leur a été faite par lettre en date du 08 juin 2022.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre présent de l'assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

La société PWC Audit représentée par Monsieur Jean-Luc Cacciatore, commissaire aux comptes régulièrement convoquée, est présent.

La société KPMG SA représentées par Monsieur Sylvain Weber, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée est absente et excusée.

Monsieur Frédéric Strugala, représentant du comité social et économique, est absent et excusé.

Monsieur Pascal Masson, représentant du comité social et économique, est présent.

Monsieur Laurent Lajoye, président du conseil d'administration, préside la séance.

Monsieur Stéphane Kilbertus, directeur général de la Société, est appelé aux fonctions de scrutateurs.

Madame Marie-Esther Leitz-Mahler est désignée comme secrétaire de séance.

Messieurs Laurent Umber et Francis Grosmanjin ainsi que Madame Anne Ruaux participent en qualité d'invités.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, réputés présents par visioconférence et conférence téléphonique, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100.000 actions sur les 100.000 actions composant le capital social soit plus du cinquième des actions ayant le droit de vote.

Le président constate que l'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.../...

Il rappelle ensuite l'ordre du jour, à savoir :

.../...

- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Pouvoirs pour formalités.

.../...

6 SIXIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Monsieur Stéphane Kilbertus informe l'assemblée générale de la lettre de démission de ses mandats d'administrateur et de Président du conseil d'administration que Monsieur Laurent Lajoye lui a adressée avec effet au 23 juin 2022. Il ajoute que, suite à cette démission, il revient à l'assemblée générale de nommer un nouvel administrateur, en application de l'article 13 des statuts.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Noël Jouaville, domicilié au 59 rue de la Tour à Rombas (57), en qualité d'administrateur de la Société, cette nomination prenant effet dès la fin de la présente assemblée.

Monsieur Noël Jouaville exercera ses fonctions conformément à l'article 14 des statuts de la Société, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Monsieur Noël Jouaville remercie les membres de l'assemblée de la confiance qu'ils leur témoignent en le nommant à cette fonction, qu'il accepte. Il déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice de cette fonction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7 SEPTIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Pour extrait certifié conforme
Metz, le 04 juillet 2022



Stéphane Kilbertus
Directeur Général

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration en date du 23 juin 2022

Le 23 juin 2022 à 14 h 30, le conseil d'administration s'est réuni, au siège social, sur convocation de son président afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.../...

- Désignation du nouveau Président du conseil d'administration ;

.../...

Les administrateurs présents et ayant signé le registre de présence sont :

- Monsieur Noël Jouaville ;
- Monsieur François Grosdidier ;
- Monsieur Bernard Staudt ;
- Madame Rachel Burgy.

Madame Anne Ribayrol-Flesch est absente et excusée et a donné pouvoir à Monsieur François Grosdidier.

Monsieur Julien Vick est absent et excusé et a donné pouvoir à Monsieur Bernard Staudt.

Madame Béatrice Agamennone est absente et excusée et a donné pouvoir à Madame Rachel Burgy.

Madame Catherine Gouttefarde, Monsieur Cédric Desmedt et Monsieur Jérémy Roques participent à la réunion par visioconférence.

Assistent également à la réunion :

- Madame Stéphanie Schmitt, Monsieur Christophe Jeandel et Monsieur Pascal Masson, représentants du comité social et économique au conseil d'administration ;
- Monsieur Stéphane Kilbertus directeur général de la Société, et Madame Marie-Esther Leitz-Mahler secrétaire général de la Société, désignée secrétaire de séance ;
- Messieurs Laurent Umber, directeur de la production et du développement durable et Francis Grosmangin, directeur de la stratégie ainsi que Madame Anne Ruaux, directeur financier participent en qualité d'invités ;
- Madame Emmanuelle Champigny et Monsieur Didier Duc en qualité d'invités ;
- Monsieur Laurent Lajoie en qualité d'ancien administrateur et invité.

.../...

2 DESIGNATION DU NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 MANDAT DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

.../...

Suite à cet exposé, le président de séance informe les membres du Conseil que l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de nommer, lors de sa réunion ce jour, Monsieur Noël Jouaville, domicilié au 59 rue de la Tour à Rombas (57), en qualité d'administrateur de la Société, cette nomination ayant pris effet dès la fin de cette assemblée générale jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, ce dont le Conseil prend acte.

Le président de séance invite alors le Conseil à désigner Monsieur Noël Jouaville en qualité de Président du Conseil d'administration.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, Monsieur Noël Jouaville ne participant pas au vote, à l'unanimité moins trois abstentions, de désigner Monsieur Noël Jouaville comme Président du conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Il disposera de tous les pouvoirs que la loi et les statuts attachent à cette fonction dans le cadre de la gouvernance dissociée des fonctions de président et de directeur général.

.../...

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et au moins un administrateur.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Pour extrait certifié conforme
Metz, le 04 juillet 2022


Stéphane Kilbertus
Directeur Général